

Charte du Festival de l'Image Nature & Montagne, Cauterets 2015

Le festival souhaite promouvoir un type de photographie de nature basé sur une relation intime et continue entre le photographe et son milieu. Il souhaite privilégier des photographes œuvrant de façon autonome, dont les images sont principalement le fruit de leur propre travail, traduisant une relation privilégiée avec une montagne qu'ils connaissent parfaitement. C'est pourquoi le comité artistique ne retient pas les images issues d'affûts commerciaux ou de toute autre démarche trop « assistée ».

Les photographes exposants devront signer cette charte (inspirée de celle de la revue suisse Salamandre) :

Le photographe s'engage à :

1. Saisir des sujets de nature sauvage et libre.
2. Renoncer à prendre une image risquant de perturber durablement le sujet ou son environnement.
3. Privilégier le travail à l'affût, avec entrée et sortie de la cache en l'absence des animaux.
4. Pratiquer des allées et venues discrètes dans le terrain, tant par rapport aux animaux qu'aux personnes.
5. N'utiliser qu'exceptionnellement et de manière limitée dans le temps appâts, appeaux et repasse sonore.
6. Respecter les lois en vigueur sur la protection des espèces et des milieux
7. Informer avec transparence quant aux conditions de prise de vue et aux modifications apportées à l'image. Les cas particuliers sont mentionnés dans le crédit à proximité de l'image.
8. Renoncer à truquer ou ajouter des éléments externes à l'image.

Le Comité d'Organisation du festival s'engage à :

9. Mentionner clairement et de manière transparente dans ses publications la manière dont ont été faites les images.
10. Promouvoir le respect de la nature et du visiteur en favorisant les collaborateurs travaillant dans l'acceptation de la charte.
11. Renoncer à modifier conséquemment le visuel sans l'accord de l'auteur.

La signature de cette charte implique l'acceptation et la mise en pratique de tous ses articles.

Le comité d'organisation

Le photographe